

Direction des personnes handicapées et des personnes du bel âge
Service programmation et tarification des établissements pour personnes du bel âge

ARRÊTÉ

Annule et remplace l'arrêté du 27 juillet 2022
fixant le forfait autonomie- exercice 2022
de la résidence autonomie

« Le jardin des Martégaux »
54 chemin des Martégaux
13013 Marseille

La Présidente du Conseil départemental
Des Bouches-du-Rhône

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu la délibération n° 19 de la commission permanente du 6 mai 2022 relative au forfait autonomie ;

Vu le programme coordonné de financement de la conférence des financeurs de la prévention et de la perte d'autonomie, et notamment l'axe 2 ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens en date du 18 juillet 2022 ;

Vu l'arrêté de la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône fixant le montant du forfait autonomie, pour l'exercice 2022, à la résidence autonomie « Le jardin des Martégaux ;

Sur proposition du directeur général des services du Département,

Arrête

Article 1 : le présent arrêté annule et remplace le précédent en date du 27 juillet 2022.

Article 2 : Pour l'exercice budgétaire 2022, le forfait autonomie attribué à la résidence autonomie « Le jardin des Martégaux » s'élève à 2 794, 54 €.

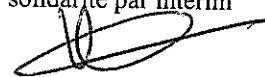
Article 3 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant le Département des Bouches-du-Rhône, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille.

Article 4 : Le directeur général des services du Département, le payeur départemental et le directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

Marseille, le - 7 NOV. 2022

Pour la présidente du Conseil
départemental des Bouches-du-Rhône
et par délégation,

La directrice générale adjointe de la
solidarité par intérim



Annie RICCIO